



Surplus de gaz à mon départ qui paie?

Par **karodu50**, le **01/12/2008** à **15:35**

Bonjour,rrnrnJ'étais locataire d'une maison, à mon entrée un état des lieux a été fait précisant que la cuve à gaz était à 5% alors que les anciens locataires auraient dû la restituer à 15%. L'agent immobilier l'a noté sur l'état des lieux et m'a signalé que je devrais la rendre à 5% et non à 15%.rrnrnLors de mon départ un état des lieux a également été fait précisant que la cuve de gaz était à 15%, puisque tout n'a pas été consommé lors du dernier remplissage de la cuve.rrnrnUne attestation m'a été faite par la société de GAZ lors de ma cloture de contrat et un contrôle de la cuve a été fait aussi ce qui a permis de constater que la cuve était bien à 15%.rrnrnPuis-je demander à mon agence immobilière, responsable de la location, de me rembourser la différence?rrnrnMerci de votre réponse.rrnrnCrdt